

UNE ENTREPRISE QUI VISE L'EXCELLENCE PAR LE PARTENARIAT DE GESTION

L'entreprise de construction " Construction Albert Jean Itée", fondée en 1927, poursuit toujours le travail de son fondateur et fêtera ses 80 ans cette année. Spécialisée en construction industrielle et commerciale, cette entreprise de construction générale est maintenant gérée par la troisième génération et la vice-présidente finances, Patricia Jean, explique que l'entreprise poursuit toujours le parcours professionnel tracé par le patriarche et fondateur Albert. « Nous ne sommes pas des promoteurs immobiliers, dit-elle, mais bien des entrepreneurs en construction, que ce soit de la rénovation d'édifices existants, de l'aménagement de bureaux ou même de la construction neuve. »

À la question « est-ce préférable pour un client d'opter pour un contrat de construction sur une base de montant forfaitaire ou serait-il gagnant s'il décide d'engager un entrepreneur en construction avec un contrat de gérance? » Madame Jean répond que son entreprise « favorise le contrat de gérance puisque les délais de planification sont de plus en plus courts. »

« Une fois les plans terminés, nous présentons notre budget et dès qu'il est accepté, nous réalisons le projet avec le mandat de respecter le budget, maximiser la qualité et les échéanciers fixés. Nous travaillons avec nos clients et les professionnels pour trouver des solutions avantageuses.»

« Cette façon de travailler, explique madame Jean, nous permet également de développer une plus grande complicité avec nos clients.»

« Le contrat à forfait peut être avantageux si l'entreprise et les professionnels disposent du temps voulu pour avoir des plans complets et précis; ce qui n'est souvent pas le cas. Nous sommes tous tellement pressés.»

« Plusieurs clients comme le Groupe Master, Gaz Métropolitain, etc., optent pour le contrat de gestion. Ils nous choisissent en tant que partenaire d'affaires pour notre expertise, notre réputation, pour l'excellent ratio qualité prix, pour la qualité et le respect des échéanciers en plus d'avoir la certitude d'un travail bien fait par les sous-traitants.»

Et sur quoi doit-on se baser, que l'on soit une corporation ou un simple citoyen, quand arrive le moment de choisir un entrepreneur en construction? « La chose la plus importante, lorsqu'on veut confier un travail à un entrepreneur, c'est la confiance en ses capacités et son expérience dans le genre de travaux que l'on veut faire effectuer, précise madame Jean. Si les gens se basent uniquement sur le prix (le plus bas soumissionnaire sans pré-selection, par exemple), ils risquent d'avoir de mauvaises surprises.»

La solidité d'une entreprise familiale dans un monde d'instabilité

Avec ses 75 employés, cette PME québécoise a réussi à assurer sa relève par une démarche structurée dans laquelle les ressources de l'Institut des entreprises familiales ont été mises à profit. « Les trois membres de notre génération ont suivi des cours à l'Institut, ce qui nous a permis d'aborder le changement de garde dans un contexte enrichi par l'expérience d'autres familles », note Patricia Jean, chef de la direction financière.

« Notre équipe de gestion a démontré son professionnalisme dans les projets que nous réalisons pour le compte des plus importantes entreprises du Québec », note Pierre Jean, président du conseil d'administration. « De concert avec nos employés et notre réseau de sous-traitants – dont la qualité a impressionné sur tous les chantiers auxquels nous avons collaboré –, nous pouvons aujourd'hui envisager l'ouverture de nouveaux marchés dans des secteurs toujours plus prometteurs. »

- 30 -

Source : Construction Albert Jean Ltée

Renseignements : Denise Courteau
PYRAMIDE Relations Publiques
(514) 845-2257